

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 NOVEMBRE 2021

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Procurations : 1
Votants : 19*

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept octobre, s'est réuni dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT Angélique - MM. FRONTÉAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mmes GREGORUTTI Aurélie - LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENT

Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. BAÑULS Cédric est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2021

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises au précédent conseil municipal puis demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu de la séance du 12 octobre 2021.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu.

DOSSIER ADOPTE PAR 18 VOIX POUR - (1 absent M. BOULINEAU)

2021-56 : CONVENTION TRIENNALE DE TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

En complément de la délibération prise le 12 octobre 2021, relative aux tarifs de cantine scolaire, M. le Maire indique qu'il convient d'approuver une convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires. Cette convention détaille le dispositif d'aides sociales d'Etat, attribuées aux familles, pour des tarifs inférieurs ou égaux à 1 € et rappelle l'objectif d'assurer une alimentation complète et équilibrée aux enfants scolarisés. La convention a une durée de trois ans.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette convention, de l'autoriser à la signer et à signer tout document ayant trait à ce dispositif d'aides sociales.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-57 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. le Maire souhaite examiner l'exonération de la redevance pour occupation du domaine public en cas d'embellissement de façade. Les précédentes délibérations, de 2015, définissant les tarifs d'occupation du domaine public ont été transmises aux élus pour analyse et propositions.

M. le Maire donne la parole à l'assemblée pour recueillir ses propositions.

Mme CAPOUL demande, en premier lieu, s'il convient de distinguer les travaux spécifiquement de façades ou ceux concernant les menuiseries ou les volets.

M. BELMONTE propose que l'on parle de travaux nécessitant l'installation d'un échafaudage.

M. BAÑULS estime que des travaux intérieurs de réhabilitation des logements, en centre bourg notamment, participent à la valorisation du village. Il convient de les faciliter tout autant.

M. le Maire propose que les travaux de rénovation, qu'ils concernent la façade ou l'intérieur soient pris en compte de manière égale.

M. BOULINEAU imagine une période de gratuité avant d'appliquer le tarif, si les travaux perdurent. Cela inciterait à réaliser les travaux dans des délais raisonnables.

Mme CAPOUL évoque ensuite la question de la durée du chantier. Quelle pourrait être la durée raisonnable d'exonération ?

M. BAÑULS propose une autorisation gratuite pour 15 jours, renouvelable une fois, soit un mois.

M. le Maire rappelle l'historique de cette délibération, prise en 2015. Il y a 10 ans environ, des Algecos se sont installés, pendant 5 ou 6 ans, derrière l'église dans le cadre de travaux de rénovation du Petit Casino.

Si cette délibération avait existé à l'époque cela aurait certainement accéléré le chantier.

M. GALIAY demande ce qu'il en est des commerçants ?

M. le Maire lui répond que les commerçants ont un tarif à l'année très avantageux de quelques euros.

M. FRONTEAU s'interroge si ces dispositions sur l'occupation du domaine public s'appliquent hors centre bourg. Il lui est rétorqué que dans la campagne la gêne est nettement moindre.

Il demande aussi si une telle redevance s'est appliquée aux travaux devant la maison de retraite.

M. le Maire précise que ces tarifs ne s'appliquent pas pour des travaux réalisés au profit de la municipalité. Cela ne concerne que les privés.

M. le Maire observe aussi que les déménagements sont exemptés de toute redevance au domaine public, la gêne étant très ponctuelle.

M. LIGONNIERE demande comment fait-on pour des petits travaux de quelques jours ?

M. BAÑULS précise que les petits travaux seraient exonérés de toute redevance étant compris dans la tranche des 30 jours de gratuité.

Ce dernier s'interroge, si deux tranches de travaux on lieu à 6 mois d'intervalle dans la même année, que fait-on ?

M le Maire dit qu'on remet les compteurs à zéro après la première tranche, dès qu'elle est terminée.

M. VILLEMUR pose la question des intempéries.

Mais les élus souhaitent de ne pas faire d'exception pour des raisons météorologiques.

M. le Maire propose donc d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public les 15 premiers jours, renouvelable une fois, de travaux réalisés par des particuliers ou entreprises dans le village du Fousseret. Les tarifs sont, eux, inchangés.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-58 : RAPPORTS D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE ET DU SDEHG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport d'activité de la communauté de communes a été édité. Il est consultable sur papier en mairie ainsi que sur le site internet de l'intercommunalité : www.cc-coeurdegaronne.fr.

Ce document doit être présenté – pour information - en réunion du Conseil, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des articles réglementaires R 5711-3 et suivants du même code.

Il invite Mme LAFARGUE à en présenter les grandes lignes. Elle souligne le caractère synthétique du document qui a été allégé cette année afin de présenter les principaux chiffres (budget - personnels) et les principales données de la communauté de communes Cœur de Garonne. Le rapport retrace les grands chantiers des différentes commissions et les projets structurants : mobilité, l'accessibilité aux différents services publics, l'accompagnement des seniors, l'environnement...

Mme MENDONÇA précise qu'elle a été investie d'une mission relative au portage des repas. Il s'agit de réaliser une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du Fousseret.

M. le Maire annonce aussi la parution du rapport d'activité 2020 du SDEHG. Il est, de même, consultable en mairie et sur le site internet www.sdehg.fr.

2021-59 : FIXATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DES CYCLES DE TRAVAIL DES PERSONNELS MUNICIPAUX

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de délibérer, avant la fin de l'année 2021, sur les cycles de travail à mettre en place, dans chaque service, au 1^{er} janvier 2022, en vue de la mise en œuvre effective par les agents municipaux des 1 607 h de travail par an.

Après avoir rappelé la nécessité de se conformer à la loi, et donc de supprimer des jours des congés extra légaux, M. le Maire indique qu'il a invité Mme Odile PERONNET et la commission du personnel à mettre en place un dispositif concerté de cycles horaires par service. Il s'agit d'assurer les missions de service public tout en garantissant des horaires permettant de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée.

Ce dispositif doit faire, après avis du comité technique intercommunal du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Garonne, l'objet d'une délibération en décembre 2021, pour application au 1^{er} janvier 2022.

Mme PERONNET précise que la commission du personnel s'est réunie en octobre, puis des réunions ont été organisées avec les personnels du service technique et du service administratif.

Les agents des écoles sont eux déjà annualisés et le service culturel est aussi dans une situation particulière.

Mme PERONNET précise que les principaux points présents dans le projet de délibération sont :

Choix d'un cycle à 35h, 36h ou 37h pour l'ensemble des agents.

Présence des agents sur dix demi-journées.

Pour les administratifs, ouverture de la mairie un soir de la semaine jusqu'à 19h.

Une réunion prévue le 22 novembre 2021 permettra de choisir le nombre d'heures par cycle hebdomadaire retenu par les services technique et administratif.

Mme NAUSSAC demande si les agents font une action comme dans certaines municipalités.

M. le Maire répond que la concertation est en cours actuellement. En attendant le projet de délibération va être soumis au comité technique intercommunal avant d'être présenté au conseil municipal du mois de décembre 2021.

2021-60 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A « I FOUSSERET » POUR L'ORGANISATION DU MARCHE DE NOEL

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'association « I FOUSSERET » propose d'organiser cette année un marché de Noël du 16 au 22 décembre 2021. Ce marché d'une durée de 7 jours a été imaginé par plusieurs commerçants du village dans l'objectif de faire pleinement revivre le centre bourg après la pandémie. Il viendrait en plus et de manière indépendante du marché de Noël artisanal des P'tits écoliers qui est maintenu samedi 4 décembre 2021.

Les commerçants ont sollicité I FOUSSERET pour sa capacité à organiser un tel évènement.

M. le Maire précise que la manifestation se tiendra sous la halle. Pour l'occasion 10 barnums seront proposés à la location aux commerçants. Un tarif de 150 € est envisagé.

Un animateur avec sono accompagnera le marché. Des tours en calèche seront réalisés dans le village ainsi qu'un stand de pêche aux canards pour les plus jeunes.

Le marché se déroulant sur plusieurs jours, donc plusieurs nuits, la présence de vigiles a été jugée nécessaire.

Pour faire face à l'ensemble des frais d'organisation, l'association sollicite auprès de la mairie une subvention exceptionnelle de 6 000 €.

M. GALIAY demande ce qui justifie les 6000 €.

M. le Maire répond que c'est l'ensemble des frais, vigiles, animations sono, calèches, communication ...

Mme CAPOUL trouve l'idée intéressante. Elle demande si des précautions sont prises pour les tours en calèche. M. le Maire lui répond que ce marché sera sécurisé. Un arrêté municipal règlera l'utilisation de l'espace public.

Mme CAPOUL rappelle aussi que si les commerçants veulent monter une association, en fait, elle existe déjà. Il s'agit de Vivre au Fousseret.

M. le Maire invite le conseil municipal à autoriser l'organisation de ce marché de Noël du 16 au 22 décembre 2021, sous la halle, à appliquer un tarif de 150 € pour la location d'un barnum, et à allouer une subvention complémentaire de 6 000 € à l'association I FOUSSERET, pour l'organisation de ce marché.

Une décision modificative budgétaire prévoira un virement de crédit de l'article 6188 (Autres Frais Divers) vers le compte 6574 (Subvention fonctionnement Personnes Droit Privé).

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-61 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU «COMITE DES FETES» POUR LES MANIFESTATIONS 2021

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée le versement d'une subvention complémentaire de 1 440,00 €, au Comité des Fêtes du Fousseret, pour faire face aux dernières dépenses occasionnées par l'organisation des diverses manifestations de l'année 2021.

Une décision modificative budgétaire prévoira un virement de crédit de l'article 6188 (Autres Frais Divers) vers le compte 6574 (Subvention fonctionnement Personnes Droit Privé).

DOSSIER ADOPTE PAR 18 VOIX POUR - M. DAURE NE PARTICIPE PAS AU VOTE

2021-62 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L' «UNION CAZERES LE FOUSSERET XV »

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal le versement d'une subvention complémentaire de 2 250 € à l'Union Cazerès - Le Fousseret XV en complément de la subvention

versée en avril 2021. Ce complément, dont le principe a été acté en avril 2021 par le conseil municipal, fait suite à une demande du club, motivée par la reprise des activités après la pandémie.

Un dossier complet et chiffré des activités sportives a été transmis en mairie le 26 octobre 2021.

Une décision modificative budgétaire prévoira un virement de crédit de l'article 6188 (Autres Frais Divers) vers le compte 6574 (Subvention fonctionnement Personnes Droit Privé).

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-63 : DM N°2 AU BP 2021 - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A « I FOUSSERET » ET AU COMITE DES FETES ET A L' «UNION CAZERES LE FOUSSERET XV

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à approuver, à la suite du vote des trois subventions complémentaires, une décision modificative n°2 du budget primitif 2021 destinée à abonder de 6 460 € le compte 6574 en provenance du compte 6188 :

6188 autres frais divers	- 9 690 €
6574 subvention fonctionnement personnes droit privé	+ 9 690 € (6 000 € + 2 250 € + 1 440 €)

DOSSIER ADOPTE PAR 18 VOIX POUR - M. DAURE NE PARTICIPE PAS AU VOTE
--

INFORMATIONS DIVERSES

Communauté de communes : M. le Maire donne la parole à Mme Claudine LAFARGUE afin d'évoquer l'actualité intercommunale. Mme LAFARGUE fait part des principales décisions prises lors du dernier conseil communautaire du 21 octobre 2021 : le vote des attributions de compensation définitives, le vote d'admissions en non-valeur, le versement d'un fonds de concours à la commune du Pouy de Touges et au Pin Murelet, le vote d'une convention pour une étude d'opportunité sur le potentiel de l'hydrogène au sein du territoire d'industrie Comminges Nestes, le lancement d'une consultation relative à l'achat de colonnes semi enterrées et des badges et d'autres décisions encore.

Mme NAUSSAC donne des nouvelles de l'avancée du projet de tarification incitative pour la collecte des déchets ménagers. Elle précise que 45 % des Fousserétois ont rempli le questionnaire. Elle indique que la tarification à blanc ne durera que 6 mois du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022.

3 tarifs sont envisagés à ce stade : particuliers, professionnels, administrations.

Il y aura aussi un tarif apports volontaires ou containers particuliers.

La facture comprendra une part fixe et une part variable. Le variable correspond à 12 passages par an.

Le calcul a été pondéré selon le nombre de personnes par familles.

M. LIGONNIERE demande si les nouvelles poubelles noires vont bien être changées pour tout le monde.

M. FRONTEAU précise que, oui, les poubelles seront changées. Elles disposeront d'une puce permettant de compter les passages. Il y aura un supplément s'il y a plus d'un passage par mois.

Mme NAUSSAC précise que les levées seront gratuites pour les enfants en bas âge.

Les personnes ayant des problèmes de santé générant davantage de déchets pourront, sur justificatif, se voir appliquer un tarif réduit.

Mme TORILLON répond que cela semble être une atteinte à la vie privée.

Mme CAPOUL demande s'il ne serait pas opportun d'offrir des poules pour les habitants.

Mme NAUSSAC note qu'il faudra installer des bacs de compostage dans le village.

En ville, il y aura des colonnes enterrées où l'on pourra déposer ses déchets à l'aide d'un badge. Un nombre forfaitaire de versements dans ces colonnes sera défini.

Mme CAPOUL pense qu'il serait intéressant de faire des réunions d'information pour bien préparer la population à ces changements.

M. le Maire lui répond que c'est prévu mais le dispositif d'ensemble n'est pas encore définitivement calé.

M. le Maire observe que le personnel et les tournées ne vont pas changer. Ces coûts vont demeurer et l'axe de maîtrise des dépenses est essentiellement la réduction du volume des déchets.

Cette réduction permettra de faire face à la hausse de la TGAP et aux investissements à venir qui sont la modernisation des déchetteries et le remplacement des 5 camions benne.

Tiers-lieu du Picon : M. le Maire fait part de l'avancée du chantier du tiers-lieu du Picon. Ce dernier, coordonné par l'architecte M. Patrick FRYDMAN, devrait se terminer en fin d'année 2021. Il reste à faire des choix de mobilier afin d'équiper bureaux et salles de réunion. De plus, une réunion se tiendra le vendredi 5 novembre 2021 avec M. CUJIVES, de Haute Garonne Développement, la structure départementale qui accompagne la mairie dans le lancement du tiers lieu et la définition de ses modalités de gestion. Le comité de pilotage récemment désigné devrait se réunir en suivant.

Communication : M. le Maire donne la parole à Mme Angélique DROCOURT afin de finaliser la refonte complète du site internet municipal et de sa bascule sur la nouvelle version. Une réunion s'est tenue en mairie, le lundi 18 octobre 2021, avec Haute Garonne Ingénierie (ex-ATD), à ce sujet en présence d'Aurélien GREGORUTTI et de Marie-Laure ROULLEAU. Mme DROCOURT précise que la migration de l'ancien site vers le nouveau est bien prévue avant la fin 2021. Elle informe que le bulletin municipal devrait être distribué pour la mi-novembre.

Relations mairie-habitants : M. le Maire donne la parole à Mme Claudine LAFARGUE afin de présenter le dispositif mis en place pour assurer le suivi des demandes et des observations des administrés. Elle précise que son rôle consiste essentiellement à centraliser les demandes et à bien s'assurer de leur suivi. Une adresse de messagerie a été mise en place à cette fin. Une réunion est prévue le lundi 8 novembre 2021, avec le secrétariat de la mairie.

Personnel municipal : M. le Maire rappelle la rencontre entre les conseillers municipaux et les personnels municipaux le mardi 9 novembre 2021, à 17h30, à la cantine scolaire. Un cocktail suivra cette rencontre.

Commémoration du 11 novembre : M. le Maire rappelle l'heure de la commémoration du 11 novembre, fixée à 11h30, devant le monument aux morts. La gerbe de fleurs a été commandée à la nouvelle fleuriste Mme ROCH, de l'Atelier en folie.

Conseils d'école : M. le Maire donne la parole à Mme Odile PERONNET afin d'évoquer les points saillants des deux derniers conseils d'école de la maternelle et de l'élémentaire. Mme PERONNET souligne le bon accueil fait par les enseignants et parents d'élèves à la nouvelle grille tarifaire ainsi qu'aux acquisitions informatiques de cet été 2021. Toutefois, il convient de déplorer un cambriolage à l'école élémentaire, le 22 octobre dernier. La mise en place d'une alarme est envisagée. M. LAFFONT qui enseignait jusqu'alors dans un préfabriqué, dans la cour, va devoir déménager dans la salle vacante du bâtiment en dur, à l'étage.

De plus, M. le Maire ajoute qu'un agent en repos lui a signalé qu'elle a vu des portes ouvertes à l'école, ce soir, juste avant la réunion du conseil municipal. Il s'est rendu sur place avec M. MARTINIE. Il semblerait que quelqu'un qui possédait les clés s'est introduit à l'école et n'a pas refermé. M. le Maire a donc appelé un agent et fait refermer les portes de l'école.

Sécurité : M. le Maire regrette ces derniers incidents et d'autres survenus sur la commune (Picon, vols au cimetière) et invite l'assemblée à passer à l'action en matière de caméras de vidéosurveillance. Des propositions seront faites à ce sujet, lors de prochains conseils municipaux.

Circulation : M. le Maire évoque les difficultés au carrefour entre le chemin de Touzet et la route de Montoussin. Il annonce qu'une ligne blanche a été acceptée par la Direction de la Voirie et des Infrastructures (DVI) du Conseil départemental, afin de limiter les risques de collision à cet endroit.

Il indique ensuite qu'il est question de sécuriser le passage piéton en haut des écoles, à proximité du cabinet médical. Sur les conseils des services de la DVI, des écluses vont être placées provisoirement pour tester les effets sur la réduction de la vitesse et la sécurisation de la traversée de ce passage protégé. Un programme d'Amendes de police pourrait être envisagé, dans un second temps.

Enfin, une reprise de la place du Paty est en cours sur une portion de revêtement très dégradée, au niveau de la clinique vétérinaire. La recharge a été faite avec du béton concassé afin d'améliorer la

surface carrossable. M. le Maire précise que la question de l'aménagement de la place fera l'objet d'une étude par la commission patrimoine.

Halle : M. le Maire revient sur la rencontre le 14 octobre 2021, avec l'architecte et l'entreprise Catra BTP, au sujet de l'absence de pose de 7 bâches, côté nord de la halle. M. BELMONTE était présent.

M. le Maire a bien rappelé que la mairie ne paierait que les prestations réalisées. Un avenant négatif de Catra BTP a proposé de déduire les moteurs pour un montant très faible. M. le Maire propose lui de ne payer que la fourniture des bâches nues, seule prestation réalisée. La commune est en attente de la réponse à cette contre-proposition.

Commission patrimoine : M. le Maire invite les élus à une réunion de la commission patrimoine, élargie à l'ensemble du conseil municipal, le mardi 16 novembre 2021, à 18h30, en salle des mariages, afin d'étudier les grands projets d'investissement 2022.

Cimetière : M. le Maire dit avoir confié à Mme MENDONÇA le projet d'ossuaire dans le cimetière du village. Cette installation, d'une capacité de 200 à 300 places, est indispensable pour se conformer à la réglementation et permettra de traiter les tombes abandonnées. Les procédures sont toutefois longues et complexes.

M. le Maire indique par ailleurs qu'un caveau risque de tomber à Benque. Une procédure permet d'éventuellement de le démolir s'il présente des risques pour les caveaux voisins. Une telle procédure est en cours à Benque.

Mme TORILLON demande s'il demeure encore des concessions à perpétuité. M. le Maire lui répond qu'il n'y en a presque plus. La durée de vie d'une concession est en général de 30 ou 50 ans. On constate qu'après ces périodes les familles partent.

M. BELMONTE demande s'il est envisagé d'agrandir le cimetière de Benque, comme des habitants le réclament.

M. le Maire lui répond qu'une parcelle est réservée dans le plan local d'urbanisme à cet effet. C'est un terrain appartenant au conseil départemental qui avait été acquis en prévision du rond-point qui ne se fera pas sur la route RD6 à Benque.

QUESTIONS DIVERSES

Chemin du Coustala : M. LIGONNIERE fait part au conseil municipal de la requête d'un riverain du Coustala. Ce dernier se plaint de la vitesse excessive de nombres de véhicules empruntant ce chemin en pente.

M. le Maire reconnaît que les automobilistes roulent vite, à cet endroit-là, mais la mise en place de ralentisseurs est une option règlementée et coûteuse, surtout pour une ou deux maisons. Toutefois, il propose de contacter l'intercommunalité pour étudier les possibilités d'aménagements permettant de réduire la vitesse. Quant au riverain, il pourrait envisager de sécuriser, par une barrière, le devant de sa maison. Peut-être d'autres idées, à coût modéré, pourraient être imaginées.

Route de Lasserre : Mme NAUSSAC signale que le radar pédagogique destiné à relever la vitesse des véhicules route de Lasserre ne fonctionne plus. M. le Maire va le signaler au SDEHG.

M. FRONTEAU demande des nouvelles du jeune, accidenté en scooter récemment. Mme CAPOUL lui répond qu'il n'a rien de grave.

La séance est levée à 22h50.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	

M. BOULINEAU Christophe	
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	
Mme DROCOURT Angélique	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	PROCURATION A MME DROCOURT A.
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	